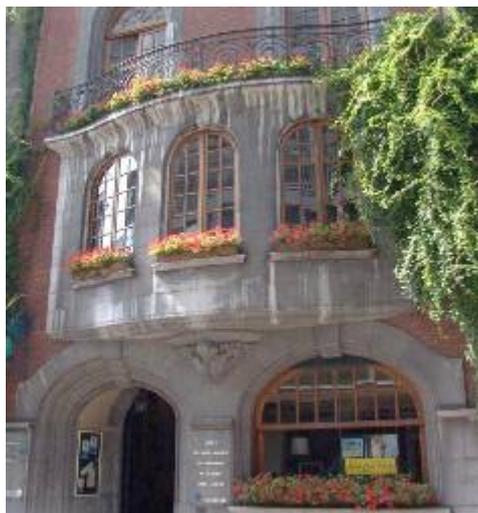


## Lettre d'info



## Sommaire

### Éditorial

Le dossier du moment : « La politique de réduction de l'artificialisation des sols en Wallonie. Où en est-on ? »

Focus sur le site de la MU du Hainaut et sur les formations pour les membres des CCATM

## EDITORIAL

Pas un jour ne se passe sans que nous n'ayons vent d'une nouvelle information concernant « l'arrêt de l'étalement du bâti », « la réduction de l'artificialisation des sols », le « Stop béton ».

Nous-mêmes, il y a un an, avons dédié une lettre à cette problématique qui est pourtant loin d'être récente, puisque, déjà dans les années 1980 et 90, des études ont été menées à ce sujet mais sans jamais aboutir à des solutions permettant de régler réellement le problème. La consommation excessive des terres est aussi une réalité qui affecte d'autres régions que la Wallonie. La plupart des pays européens y sont confrontés et beaucoup envisagent ou mettent en place des politiques dites de réduction de l'artificialisation des terres.

En Wallonie, trois objectifs majeurs doivent être atteints à l'horizon 2050 :

- La réduction de l'artificialisation.
- La réduction de l'étalement urbain.
- Le renforcement des centralités urbaines et rurales.

Pour tracer les pistes et proposer des éléments de solutions et ensuite les décliner dans la politique de

l'aménagement du territoire wallon, le Ministre Willy Borsus et le SPW Territoire ont souhaité consulter des professionnels et la société civile sur le sujet. Des groupes de travail ont ainsi vu le jour, en 2020.

## LE DOSSIER DU MOMENT

### LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN WALLONIE. OÙ EN EST-ON ?

Pour vous guider, voici quelques précisions.

Tout d'abord, l'objectif qui semble s'imposer en Wallonie aujourd'hui, est d'atteindre en 2050, un minimum de 75% des nouvelles constructions dans des zones dites de centralités, qu'elles soient situées en milieux urbains ou ruraux<sup>1</sup>. Et pour ce faire, plusieurs étapes sont à franchir :

- Bien entendu, déterminer et délimiter géographiquement ces centralités sur le territoire.
- Et donc définir des critères « justes » et justifiés pour l'ensemble de la Wallonie.
- Envisager les outils de gestion des centralités, outils communaux, régionaux, existants ou à créer.
- Associer les professionnels et les élus à la réflexion et à la gestion de cette politique.
- Au minimum, informer et sensibiliser les citoyens à l'importance de la consommation raisonnée du territoire et, au mieux, les impliquer dans les processus qui seront mis en place.



<sup>1</sup> Inscrit dans le schéma de développement territorial page 47 : [http://lamspw.wallonie.be/dgo4/site\\_aménagement/amenagement/sdt](http://lamspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/amenagement/sdt)

## Que s'est-il passé en 2020 et où en est-on ?

### Un groupe d'experts

Mis en place en février 2020, un groupe d'experts a eu pour mission de « préparer le terrain pour le gouvernement ». Il a rendu ses conclusions en octobre 2020. Celles-ci doivent être analysées par le Gouvernement wallon.

Au sein de ces experts, deux sous-groupes ont travaillé en parallèle. Le premier appelé groupe « noyau » était composé de personnes de terrain, représentant entre autres les administrations, des associations, le monde de la construction. Le second dit groupe « données » a associé les compétences de la CPDT<sup>2</sup> et de l'IWEPS.<sup>3</sup>

Notons que les travaux de ces experts se sont focalisés sur le résidentiel, plus susceptible de générer l'étalement que d'autres fonctions.

### Quels sont les résultats déjà connus des travaux de ce groupe ?

Sans entrer dans le détail de la répartition des travaux au sein des sous-groupes, voici leurs principales productions :

- Des définitions plus précises et des méthodologies de mesure de l'étalement urbain et de l'artificialisation.
- Le choix de travailler au sein des bassins de vie déterminés par le découpage des 8 intercommunales wallonnes de développement économique.
- Des scénarii sur les trajectoires de réduction de l'artificialisation dans le temps, en fonction des spécificités territoriales des bassins de vie.

- Une territorialisation des « polarités de base », c'est-à-dire la délimitation des noyaux dans lesquels les 75% des nouvelles constructions devraient être implantées à terme.
- Une analyse de la pertinence des outils du CoDT pour délimiter les centralités urbaines et rurales, pour fixer les trajectoires et les prescriptions nécessaires à leur respect, telles que l'imposition de densités, par exemple.
- Enfin, une analyse des mécanismes à enclencher pour que les permis soient, dès à présent, plus efficaces pour favoriser la réduction de l'étalement urbain.

## Zoom sur les polarités de base

Depuis plusieurs années, l'IWEPS mène des travaux de recherches visant à définir les zones de centralité afin de mieux mesurer le processus d'étalement urbain en Wallonie. Ces zones rassemblent des caractéristiques propres à en faire des lieux d'attractivité multifonctionnelle, « des villes et des villages qui offrent un minimum de services aux populations ». Les résultats de ces recherches viennent d'être publiés et sont accessibles sur Internet.<sup>4</sup>

La méthodologie de l'IWEPS se base sur une combinaison géographique de 3 critères qui sont : une concentration en logements, une offre en service de proximité et une offre en transport en commun accessibles à pied. L'IWEPS a bien entendu détaillé les critères et les seuils utilisés : concentration en logements minimale, type et nombre de services différents, type et fréquence des transports en commun et les distances pour les atteindre.

Ces 3 éléments doivent être « suffisamment » présents et combinés pour que la zone analysée soit reconnue comme étant une polarité de base. Par exemple, un lieu avec une forte densité en logements mais sans services ou sans desserte de transport en commun à proximité ne formera pas une polarité de base.

Pour alimenter le débat, trois variantes sont proposées en adaptant les seuils des critères utilisés : d'une proposition exigeante avec relativement peu de polarités identifiées (variante A) à une proposition plus lâche avec plus de polarités (variante C). Une variante intermédiaire (variante B) vise à ce que chaque commune de Wallonie dispose au moins d'une centralité, en adaptant les seuils selon la densité de population des communes.

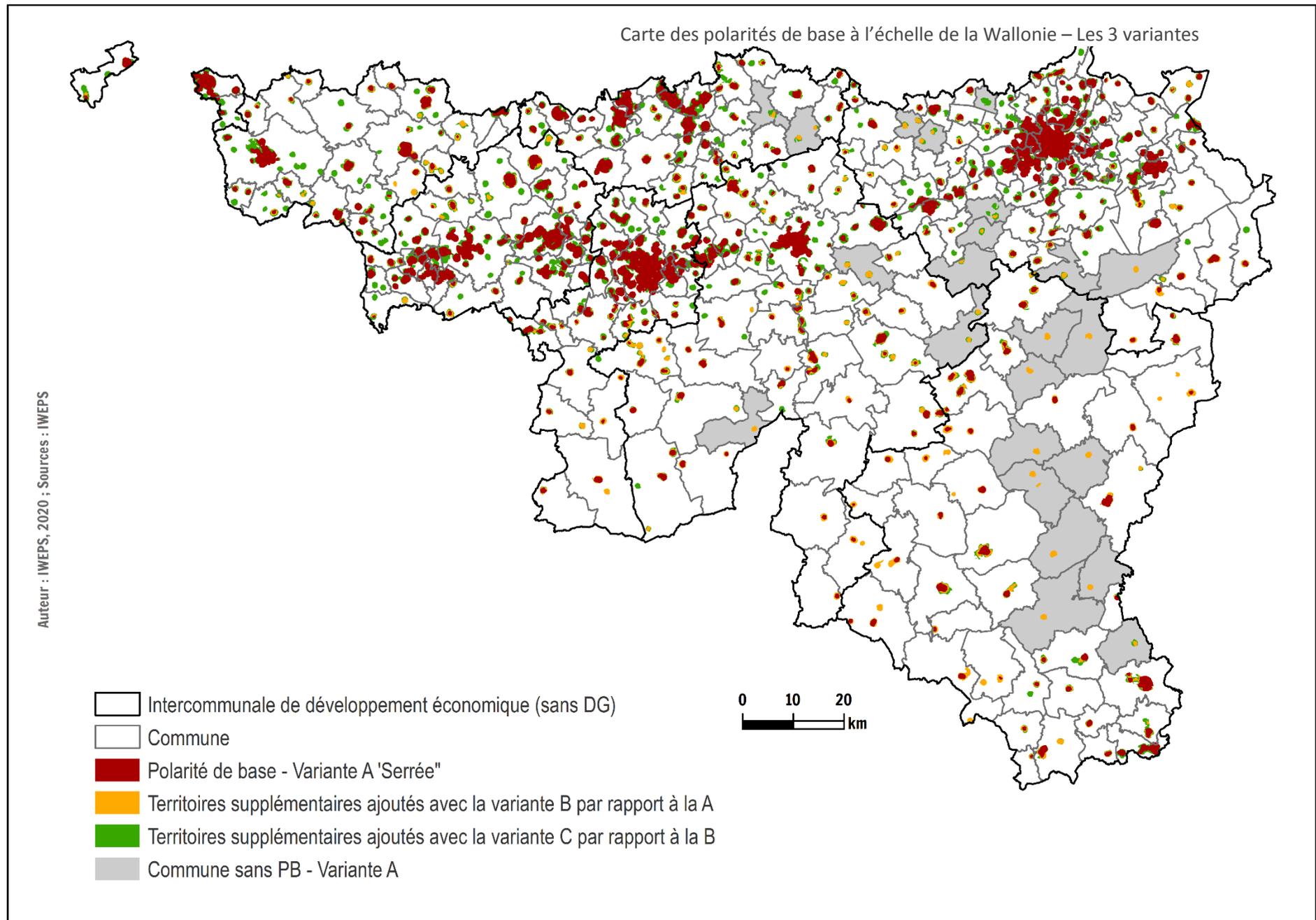
Impossible ici d'entrer dans plus de détails. Nous vous renvoyons vers la publication de l'IWEPS pour les appréhender.

Au total, l'objectif est de proposer une définition du concept de « centralité » pour la Wallonie et des balises harmonisées à l'ensemble du territoire wallon pour pouvoir les identifier. Dans un but plus opérationnel de limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation, c'est aux pouvoirs (supra-)locaux et régional d'affiner ces propositions pour qu'elles correspondent au mieux à leur vision de développement territorial.

<sup>2</sup> Conférence Permanente du Développement Territorial <https://cpdt.wallonie.be/>

<sup>3</sup> Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique <https://www.iweps.be/>

<sup>4</sup> Charlier J. & Reginster I., 2021. Les polarités de base – Des balises pour identifier des centralités résidentielles en Wallonie, Working Paper de l'IWEPS n°32, Namur, 54p. <https://www.iweps.be/publication/les-polarites-de-base-des-balises-pour-identifier-des-centralites-urbaines-et-rurales-en-wallonie/>





Ont ensuite été déterminées, les actions consensuelles et celles qui ne le sont pas au sein du groupe. Et, dans le cas des actions consensuelles, si elles doivent être mises en œuvre sur le court, moyen ou long terme.

Fixer ce terme a été un des éléments les plus difficiles à préciser. Pour les participants, lorsqu'une action est consensuelle, le souhait est qu'elle soit mise en œuvre à court terme.

## 2. Les sujets plus spécifiquement débattus, à la demande des participants

### Les centralités (avec des propositions émises fortement consensuelles)

- Importance de les définir et de les appliquer rapidement : 2050 est une échéance (trop) lointaine. Si la volonté est de préserver le territoire, il est important d'avancer dès maintenant et donc de se baser sur des centralités définies et acceptées.
- La Région doit être le moteur de la définition des critères de centralité et la force de décision de leur application. Par contre, les communes qui connaissent bien leur territoire doivent être à la manœuvre pour déterminer leur position et leurs limites.
- La population doit être associée aux décisions communales.
- Les centralités doivent être correctement délimitées ; ce n'est pas une dilution spatiale des noyaux urbains qu'il faut viser mais une détermination stricte de la limite des noyaux, qu'ils soient urbains ou ruraux.
- Les centralités rurales doivent retenir l'attention autant que les centralités urbaines, avec un minimum d'équipements et de services à disposition et les renforcer si nécessaire.
- Il faut définir une hiérarchie des centralités mais sans se baser uniquement sur les équipements et les services existant ; il est nécessaire d'envisager un développement territorial (futur) cohérent pour les déterminer et préciser leurs limites.

### La préservation de certaines zones de la construction (avec des propositions émises moins consensuelles)

- La zone d'habitat doit être comprise dans son sens écosystémique, c'est-à-dire la zone qui regroupe l'ensemble des activités et fonctions (tant qu'elles ne sont pas gênantes pour le voisinage) => il serait nécessaire d'adapter la formulation de sa définition pour mieux la faire correspondre à un rôle de « zone mixte ».
- Faire attention de ne pas hypothéquer trop rapidement les terrains potentiellement urbanisables (zone rouges et ZACC) car tous les fonciers ne sont pas nécessairement disponibles.
- Il est aussi important de ne pas s'arrêter aux zones rouges du plan de secteur ; certaines ZAAC sont mieux situées pour la construction que certaines zones d'habitat. Il faut avoir une réflexion multicritère et sur le long terme.
- Dans la structuration des centralités, ne pas oublier les modifications sociétales potentielles à moyen terme, par exemple : l'économie post-pétrole et l'approvisionnement agricole relocalisé.
- Pourquoi ne pas également se baser sur le « vivant » pour déterminer les zones à préserver. Voir l'exemple du Japon où une carte des substrats nutritifs permet de déterminer les zones à exclure de toute construction.

### Les outils pour fixer et gérer les centralités sur le territoire

De nombreux outils permettant de fixer, sensibiliser et gérer les centralités sur le territoire ont été évoqués dans les ateliers. Nous les avons soumis à un vote afin de déterminer ceux jugés les plus utiles par les participants.

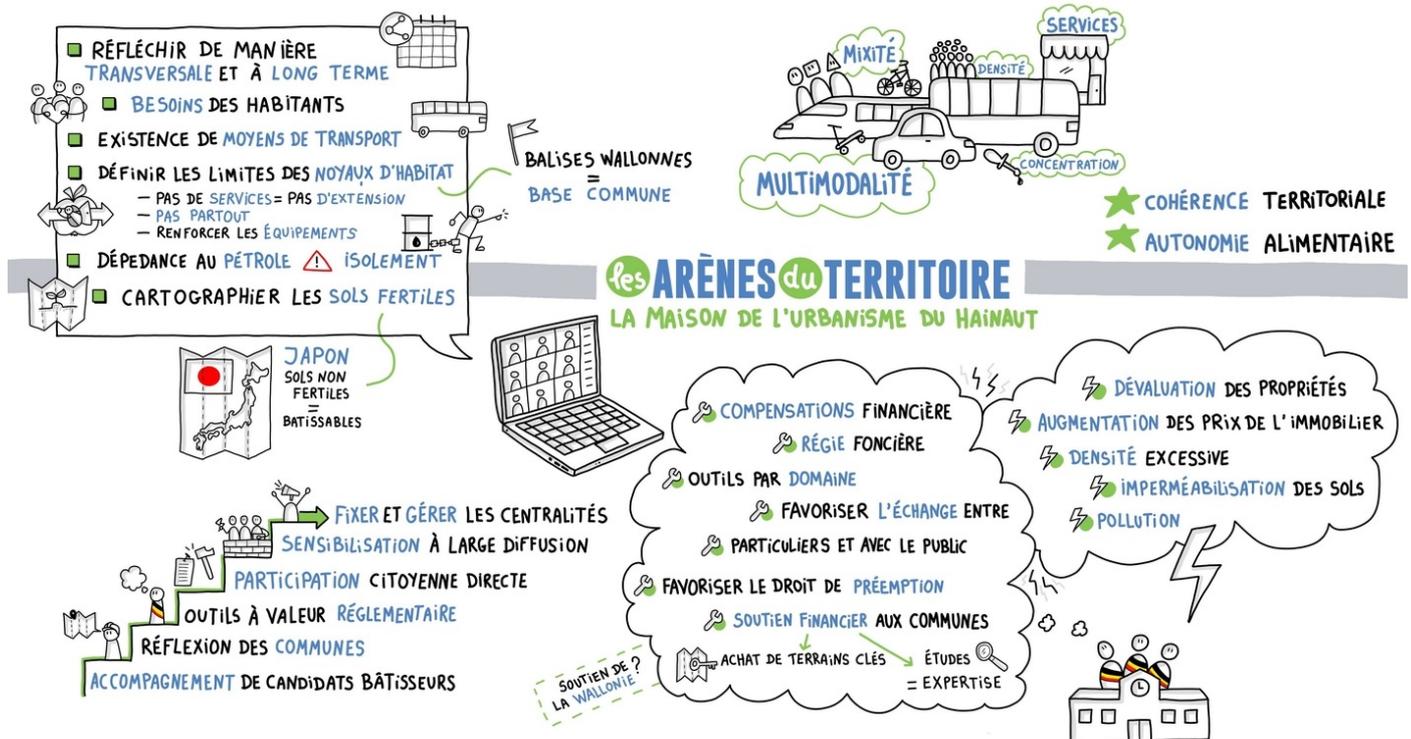
Les trois « types » d'outils les plus plébiscités l'ont été, dans cet ordre :

1. **Les outils de sensibilisation à large diffusion** (ex : spots télé, réseaux sociaux).
2. La participation citoyenne directe (ex : enquêtes de grande ampleur).
3. Les outils à valeur réglementaire (ex : la modification des plans de secteur)

### Les moyens d'accompagnement des politiques

Ce sujet n'a pas pu être abordé de manière importante, faute de temps. Néanmoins, parmi les moyens proposés, le soutien aux communes pour l'achat de terrains a suscité la réflexion suivante : il est nécessaire d'impliquer des associations (défense de la nature, coopératives agricoles suivant l'exemple de la SAFER<sup>5</sup> en France) afin de disposer d'outils fonciers spécifiques à certains domaines pour préserver l'autonomie alimentaire et empêcher la spéculation sur les terres agricoles.

<sup>5</sup> Société d'aménagement foncier et d'établissement rural <https://www.safer.fr/>



Une synthèse de nos arènes du territoire - Facilitateur graphique : Donovan Reyter

## Merci à nos participants

- Dehon Jean-Noé – Citoyen actif en aménagement du territoire
- Delforge Yves – Président CCATM Pont-à-Celles
- Devos Pauline – IDEA – Coordinatrice Coeur de Hainaut
- Harmegnies Philippe – Président ASBL Passe Muraille
- Huart Léandre – Echevin urbanisme de Braine-le-Comte
- Leclerq Aurélie – Agricultrice – Coordinatrice Gal entre Sambre et Meuse
- Morrone Nicolas – CEO CYANEO
- Moureau Hélène – GRACQ Charleroi
- Nicolas Marjorie – Responsable développement immobilier Equilis
- Russo Silvana – Directrice service Cadre de vie à La Louvière
- Sirault Hugues – Directeur bureau d'études ARCEA
- Yildirim Haki – CATU Frameries

## FOCUS SUR

### Un nouveau site pour la Maison de l'urbanisme du Hainaut

Plusieurs rubriques à découvrir :

- « Informer » : l'accès à notre permanence d'informations et de conseils, à notre bibliothèque ainsi qu'à des ressources législatives et des dossiers thématiques.
- « Sensibiliser et former » : nos conférences, visites inspirantes activités de formation pour les membres des CCATM et les enseignants.
- « Accompagner la participation » : le soutien aux communes, associations et collectifs citoyens dans le cadre de démarches participatives officielles ou volontaires
- « Collaborer » avec les acteurs locaux en amenant notre expertise : participation dans des colloques, conférences, interventions auprès d'établissements scolaires secondaires ou supérieurs.
- Et la rubrique « actualités » qui permet d'être tenu au courant de nos activités et de découvrir nos nouveaux dossiers.



### La formation pour les membres des CCATM

Depuis de nombreuses années, la Maison de l'urbanisme du Hainaut propose aux communes de la Province, des formations pour les membres de leur CCATM.

L'année 2020 nous a obligé à réaliser nos formations à distance. Trois communes : Frameries, Courcelles et Tournai ont déjà bénéficié d'une telle séance présentant d'une part, les objectifs de la politique régionale wallonne en aménagement du territoire et d'autre part l'implication et le rôle des CCATM dans la politique communale en aménagement du territoire.

Nous avons également produit une vidéo sur la thématique du rôle des CCATM. Elle est disponible sur notre site, n'hésitez pas à la visionner : <https://www.muhaunaut.be/mission-et-fonctionnement-des-ccatm-en-video/>

N'hésitez pas non plus à nous contacter pour vos demandes de formations que nous espérons reprendre également en présentiel.

Cette lettre vous est aussi ouverte. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos informations à diffuser ou de vos suggestions de sujets à développer, via notre mail : [info@muhaunaut.be](mailto:info@muhaunaut.be)

## Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement  
rue de Montigny 29  
6000 Charleroi

Tél. : 071/300.300

E-mail : [info@muhaunaut.be](mailto:info@muhaunaut.be)

<https://www.muhaunaut.be/>

